C21 10 21-05

PEDT PAYS DIOIS
2021-2024

Mairies signataires :

Avec temps scolaire à 4j : 49 communes

Avec maintien du temps scolaire à 4,5j : 1, Valdrôme,

SOMMAIRE

A. Le contexte : les écoles et services liés (périscolaires, transport) *4*

1) **Un nombre d'enfants dans les écoles en augmentation (voir annexe 1)** 4

2) **La convention de ruralité éducation nationale** 7

3) **Des services périscolaires matin et soir (écoles publiques) quasiment stables** 7

4) **L'accueil de loisirs du mercredi** 10

5) **Le ramassage scolaire (source Région, retour des communes)** 12

6) **Les effets de la crise COVID** 12

B. Evaluation du PEDT Pays Diois 2017-2021 ..... *13*

1) **Rappel de la charte éducative et des indicateurs partagés :** 13

2) **Les comités de pilotage** 13

3) **Bilan des mesures d'accompagnement PEDT** 15

a) Formation in situ sur support malles pédagogiques 15

b) Journée collective animateurs 17

c) Aide au BAFA/BAFD 18

C. LE PEDT 2021-2024 ..... *21*

1) **La gouvernance** 21

2) **La charte éducative** 21

3) **Les mesures d'accompagnement** 21

4) **Evaluation** 22

D. LISTE DES ANNEXES *26*

Annexe 1 : Données les écoles dans le Diois 26

Annexe 2 : Synthèse Charte éducative TAP/PEDT Pays Diois 2014-2019 26

Annexe 3 : détail des accueils périscolaires du mercredi 26

Annexe 4 : Prêt de malles de jeux par la coop'aire de jeux 26

Préambule

Le PEDT concerne les services périscolaires pour les enfants de primaire (3-12ans)
Depuis 2018, la loi prévoit que le mercredi soit un temps périscolaire.

Historique des démarches/programmes pour le Diois :

Les communes du Diois, la communauté de communes du Diois, l'éducation nationale, la direction départementale de la cohésion sociale de la Drôme et la CAF de la Drôme ont signés successivement les PEDT suivants :

- PEDT 2014-2017
- PEDT 2017-2020
- avenant de prolongation du PEDT 2019-2021 et adjonction du plan mercredi 2019-2021

A. Le contexte : les écoles et services liés (périscolaires, transport)

1) Un nombre d'enfants dans les écoles en augmentation (voir annexe 1)

En nombre d'école
Entre sept 2017 et sept 2021, les écoles publiques sont stables 18 écoles.
4 Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI) regroupent 7 écoles.
3 sont gérées par 1 Syndicat Intercommunal à VOcation Scolaire (SIVOS), les autres par la commune.

Entre 2017 et 2021, les écoles privées augmentent de 3 à 4 :

- Notre Dame à Die (sous contrat avec l'Etat),
- Terre d'enfance à Die (ouverte en 2013-2014),
- Caminando à Menglon (ouverte en 2013-2014),
- L'école Buissonière (ouverte en 2017-2018)

L'école maternelle et élémentaire de Die Chabestan avec respectivement ses 152 et 257 élèves en 2021-2022 et ses 6 et 10 classes (dont une CLIS) regroupe 39.5% et 38.5% des maternelles et élémentaires du Diois et fait partie des plus importantes écoles du Département.

En nombre de classes entre 2017 et 2021
Fermeture de 2 classes : 1 à Lus-la-Croix-Haute et 1 à La Motte-Chalancon
Ouverture de 3 classes : 1 à Boulc, 1 à Luc-en-Diois, 1 en maternelle à Die
Réouverture d'1 classe à Laval d'Aix auparavant accueillie à Solaure-en-Diois, sur le même RPI

Impact des lois/décrets

A partir de la rentrée 2019, tous les enfants âgés de 3, 4 et 5 ans sont concernés par l'obligation d'instruction. Sur le territoire cela a impacté principalement l'école de Bellegarde-en-Diois située à une vingtaine de minutes de route de l'école maternelle la plus proche. Le choix a été fait de scolariser sur l'école les enfants dès l'âge de 3 ans.
A Saint Julien en Quint, à la rentrée scolaire 2020, une proposition d'accueil des élèves dès la moyenne section n'a pas été concluante. Une réflexion à l'échelle de la vallée de Quint semble nécessaire pour scolariser au mieux les enfants de maternelle.

Sur St Nazaire-le-désert, un accord local a été trouvé entre les familles, la commune et l'éducation nationale pour que les enfants scolarisables en petite et moyenne section puissent aller à la micro-crèche Les ptits du désert, située sur la commune. Les familles font la démarche d'une instruction en famille pour ce faire.

Les écoles avec petites sections et moyennes sections sont dans les bourg-centre :

- Châtillon-en-Diois
- Die
- La Motte-Chalancon
- Luc-en-Diois
- Lus-la-Croix-Haute

Les familles font donc des déplacements importants pour amener leurs enfants de niveau petite et moyenne section en classe maternelle : ex St Julien-en-Quint/Die= 14km, environ 20mn ; St Dizier-en-Diois/Luc-en-Diois : 26km 30mn ; St Nazaire-le-désert/Saillans= 26km, 31mn ;

La contrainte déplacement diminue à l'entrée en grande section (avec un maximum de 10-15km environ de déplacement) pour 2 raisons :

- il y a un maillage plus important d'écoles allant de la grande section au CM2
- les enfants de plus de 5ans sont admis dans les transports en commun. Voir c).

Beaucoup de **classes uniques** (grande section à CM2) : 6 :

- Barsac
- Bellegarde
- St Julien
- St Nazaire-le-désert
- Ste Croix
- Valdrôme

En nombre d'élèves

En 2021-2022, 1063 élèves sont scolarisés dans les 22 écoles du territoire, **+6%** par rapport à 2017-2018.

Entre sept 2017 et sept 2021,
Pour les écoles publiques le nombre d'enfants scolarisés passe de 824 à 888 élèves, **soit une augmentation du nombre d'élèves de 8%.**
Pour les écoles privées, de 178 à 175, soit une légère baisse de 2%

En 2021-2022, ce sont :

En nombre d'élèves	**Maternelles**	**Elémentaires**	**TOTAL**
Ecoles publiques	321	557	888
Ecoles privées	64	111	175
Total	385	668	1063

Voir détail annexe 1

Pour les écoles publiques : Un nombre d'enfants moyen par classe (école publique) est en baisse : de 20.9 à 17.4 enfants/classe en moyenne avec une fourchette très large de 9 enfants (classe unique de Valdrôme) à 25,7 enfants/classe (élémentaire Die)

Enfants en instruction en famille :

Pendant l'année scolaire 2020-2021, pour l'ensemble du territoire du Diois, 12 élèves en âge de fréquenter l'école maternelle ont été contrôlés dans le cadre de l'instruction dans la famille. Par ailleurs, 20 enfants en âge de fréquenter l'école élémentaire ont également été contrôlés.

A retenir

- Un fort enjeu de maintien des classes uniques en milieu rural,
- Un maillage important d'écoles à partir de la grande section sur le territoire, et plutôt faible pour les petites et moyennes sections
- Des déplacements maison-école avec des enfants de niveau petite section et moyenne section contraignants pour les familles
- Un nombre d'élèves total en augmentation.
- Une école maternelle et élémentaire à Die qui concentre près de 40% des enfants du Diois et par ailleurs 6 classes uniques dans les communes les plus rurales
- Des réflexions sur l'accueil des enfants de petite et moyenne sections dans certaines écoles rurales depuis la loi sur l'instruction obligatoire des 3-5ans.

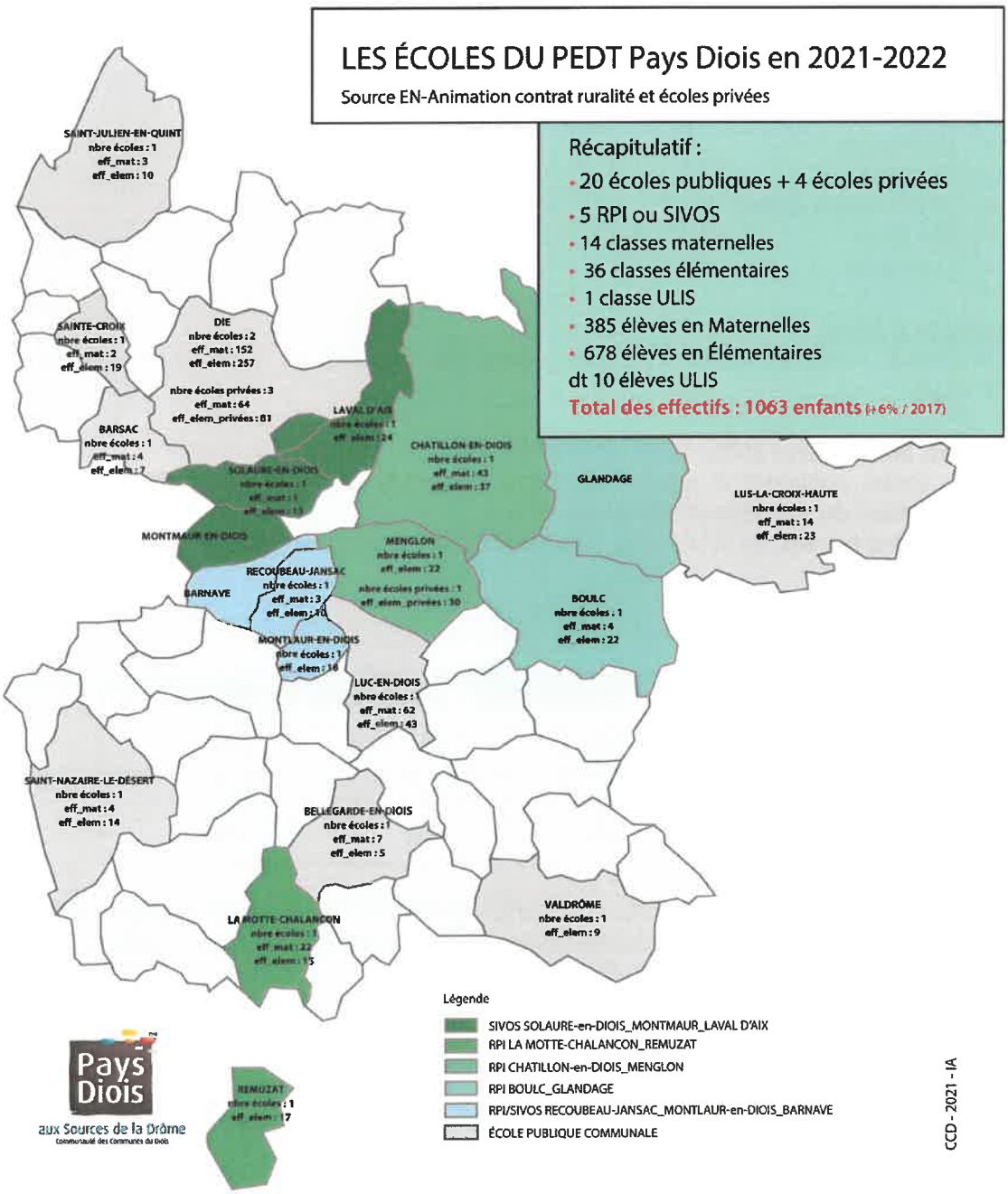

Rémuzat est dans le RPI La Motte/Rémuzat et n'est pas une commune du territoire Diois, cette école est prise en compte dans ce PEDT.

2) La convention de ruralité éducation nationale

Cette convention passée entre le Directeur Académique des services de l'Éducation nationale de la Drôme, le Président de la communauté des communes du Diois et le préfet de la Drôme entend contribuer à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative et cible des territoires ruraux fragilisés.

Elle a pour objectifs de favoriser la culture de réseau d'école (premier et second degré), de développer les actions de formations spécifiques, d'enrichir les partenariats au service des apprentissages, de donner une plus grande visibilité des actions innovantes mises en œuvre.

Elle définit également un nouveau cadre de référence pour une stratégie territoriale d'ensemble par le pilotage conjoint (Communauté des communes et Éducation nationale) d'une instance consultative visant à une organisation mutualisée des dispositifs et moyens.

Elle conforte le pilotage pédagogique du territoire vers une "école du socle" et favorise le développement d'une politique ambitieuse dans les domaines artistiques, culturels et sportifs.

Enfin elle permet de renforcer l'accueil et la prise en charge des élèves à besoins particuliers du territoire.

Des moyens sont alloués par l'Éducation nationale et la communauté des communes du Diois :

- Réseau des enseignants du territoire
- Chargé de mission ruralité : maitre formateur (temps plein)
- Enseignant référent pour les usages du numérique (mi-temps)
- Budget pour les partenariats
- Instance consultative
- Création d'une section Jeunes Sapeurs-Pompiers au collège de Die
- Ouverture d'une ULIS collège à Die .

3) Des services périscolaires publics matin, midi et soir (écoles publiques) en augmentation

Voir tableau p 9

Accueil méridien
Toutes les communes ont un accueil méridien. Il peut être organisé par

- La commune/le SIVOS
- Une association c'est le cas sur les écoles de la Motte-Chalancon, St Nazaire-le-désert et Valdrôme
- Des parents bénévoles, c'est le cas sur l'école de Bellegarde

Accueil périscolaire matin et soir (écoles publiques) :

Aucun service : 2 écoles : Barsac, Bellegarde,
Avec service : 16 écoles (dont des services mutualisés Chatillon/Menglon par ex), parfois le service existe pour accueillir les enfants qui attendent le bus en fin d'après-midi (c'est le cas pour Boulc). Le multi-accueil les frimousses accueillent les enfants de petite et moyenne section en fonction des effectifs recensés par les communes de Rémuzat et de la Motte-Chalancon, pour complémentarité.

Au plus tôt le matin 7h15 (St Nazaire-le-désert, il s'agit d'une adaptation de la commune a un besoin pour 2 enfants d'une même famille)
Au plus tard le soir : 18h30 (Châtillon-en-Diois)

Service périscolaire géré par :

- La commune (ou le SIVOS) pour 14 écoles
- Une association pour 2 écoles :
  - Pour les écoles du RPI Châtillon/Menglon et les enfants de PS et MS du RP Boulc/Glandage par l'association GAPE dans les locaux de l'accueil de loisirs à Châtillon-en-Diois,
  - A Valdrôme par l'association les amis de l'école

Modalité d'accueil

- Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pour : RPI Châtillon-en-Diois et Menglon par l'association GAPE à Châtillon-en-Diois,
- Le SIVOS Solaure-en-Diois/Montmaur/Laval d'Aix avait un agrément ALSH en 2017-2018 (problème de qualification exigée par le cadre ALSH), il étudie les possibilités pour le récupérer.
- Garderie périscolaire pour les autres écoles

Qu'est-ce qu'un ALSH périscolaire ?
https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/accueil-mineurs-centre-loisirs

Les évolutions entre 2017-2018 et 2021-2022
Les communes de Lus-la-Croix Haute, de La Motte-Chalancon, de St Nazaire-le-désert ont créé une garderie périscolaire.

Les équipes :
Dans la plupart des cas les animateurs-trices périscolaires sont en emploi d'ATSEM, ou parfois employés spécifiquement pour le périscolaire. Certaines communes bénéficient d'un emploi aidé sans quoi elles auraient des difficultés à financer le poste. Cela implique un turn-over des salariés.
Pour Châtillon-en-Diois, ce travail est réalisé par le directeur de l'ALSH (qualification BAFD).

L'accueil d'enfants en situation de handicap
La plupart du temps, ces enfants n'ont pas spécifiquement d'accompagnateur, comme c'est le cas en temps scolaire avec les AESH. Il est difficile pour les animateurs périscolaires de prendre en compte les besoins spécifiques de ces enfants dans le groupe.
Un enfant porteur de handicap, dans certains cas, peut avoir une notification hors temps scolaire pour droit AESH, à financer par les communes.

Evolutions de travaux de mise aux normes entre 2017-2018 et 2021-2022
Nouveau réfectoire sur les écoles de Luc-en-Diois, Châtillon-en-Diois

A retenir :

- *Des services périscolaires en augmentation, sur presque toutes les communes, pour plus de service aux familles. Ils permettent de contribuer au maintien des petites écoles,*
- *Des services périscolaires du matin et du soir avec souvent une fréquentation très faible mais relative au nombre d'élèves*
- *Des recrutements d'animateurs périscolaire difficiles (temps de travail morcelé, peu d'heures...)*
- *Des professionnels isolés dans leur métier, souvent sur plusieurs fonctions (accompagnement scolaire, animation périscolaire, entretien/ménage), sur des emplois souvent précaires (CDD), du turn-over*
- *Un temps de travail des animateurs périscolaires qui n'intègrent pas toujours du temps d'échange, de formation, de préparation ou dont le temps dédié n'est pas lisible (annualisation/modulation)...*
- *Un coût important pour les communes rurales (fonctionnement et investissement)*

		2021-2022							
		matin		midi				soir	
	PERISCOLAIRE (hors TAP)	horaire matin	géré par	horaire midi	géré par	repas fourni par	nb moyen de repas servi (2021)	horaire soir	géré par
	Barsac	0		12h00-13h30	la commune	les parents, pris dans une salle communale		0	
	Bellegarde-en-Diois	0		12h00-13h30	des bénévoles	les parents, pris dans une salle communale		0	
RPI avec Glandage qui n'a plus d'école	Boulc	0		12h00-13h30	la commune	l'auberge la Tune de l'Ours	15aine	16h30-17h30	la commune
RPI	Châtillon-en-Diois	7h30-8h10	à Châtillon, géré par la commune de Châtillon dans les locaux de l'école	11h40-13h30	la commune	repas confectionné par API (Loriol) , pris dans la nouvelle salle réceptionnée cette rentrée	60aine	16h30-18h30	association GAPE, ALSH Abracadabra dans les locaux ALSH
	Menglon			11h30-13h20	la commune				
	Die maternelle et élémentaire	7h40-8h25	la commune dans les locaux de l'école	12h00-12h15 ou 13h20-14h00 ou 12h00-14h00	la commune	cantine scolaire municipale	300	16h25-18h10	la commune dans les locaux de l'école
	Luc-en-Diois :	7h30-8h30	la commune dans les locaux de l'école	11h30-13h30	la commune	repas livré par le restaurant du camping les foulons, pris dans le refectoire nouvellement rénové (enceinte de l'école)	70	16h30-18h00	la commune dans les locaux de l'école
	Lus-la-Croix-Haute	0		12h00-13h30	la commune	cantine scolaire	25-30	16h00-17h00	la commune dans les locaux de l'école
RPI avec Barnave qui n'a plus d'école	Montlaur-en-Diois	0		11h30-13h30	le SIVOS	ESAT Recoubeau	15-20		
	Recoubeau	7h40-8h30	le SIVOS	11h30-13h30	le SIVOS	ESAT Recoubeau		16h30-17h30	le SIVOS dans des locaux dans l'enceinte de l'école
RPI	La Motte-Chalancon	8h00-8h35	la commune dans les locaux de l'école maternelle	12h00-13h30	la commune	repas livré par l'ESAT de Rosans, repas pris dans la salle Stéphane PERRIN	30	16h15-18h00	la commune de La Motte Chalancon salle Stéphane PERRIN
	Rémuzat	8h30-9h00	la commune	12h00-13h30	l'association foyer laïque intercommunale	repas livré par la MARPA de Rémuzat pris dans les locaux de l'école	15aine	16h30-18h00	la commune de Rémuzat dans les locaux de l'école. Quelques jeunes enfants vont au multi-accueil les frimousses pour le périscolaire du soir
	Ste Croix	08h05-8h35	la commune	12h00-13h50	la commune	les parents, pris dans une salle communale			
	St Julien-en-Quint	8h30-9h	la commune	12h00-13h30	la commune	les parents, pris dans une salle communale		16h30-18h00	la commune dans les locaux de l'école
	St Nazaire-le-désert	7h15-8h50	la commune	12h30-14h00	l'association BOUL' de gomme, avec employée DE L'ASSOCIATION	auberge domaniale	15aine	16h30-17h15	la commune dans les locaux de l'école
	SIVOS Solaure/Laval/Montmaur	7h50-8h20	SIVOS	11h30-12h15 ou 11h30-13h30 (cantine)	SIVOS	API (Loriol)	20aine	16h30-17h45 sauf le vendredi 16h30-17h	SIVOS
	Valdrôme	8h30-9h00	association les amis de l'école,	12h00-13h30	association les amis de l'école,	les parents, pris dans une salle communale		16h30-17h00	association les amis de l'école,
	TOTAL	13 écoles avec garderie périscolaire le matin	12 gestions communales ou SIVOS, 1 gestion associative					16 écoles avec garderie périscolaire le soir	14 en gestion communale/SIVOS, 2 en gestion associative

4) L'accueil de loisirs du mercredi

Les services

Les accueils de loisirs (ALSH) ouverts le mercredi

	Bassin de vie	Tranches d'âge accueillies	Horaires d'ouverture	Fréquentation moyenne du mercredi (2019
Association les lucioles (lus-la-Croix-Haute)	Lus-la-croix-haute et communes limitrophes	3-11ans	14h-17h	7
Association GAPE accueil de loisirs abracadabra (Châtillon-en-Diois)	Ex-canton de Chatillon-en-Diois sauf commune de Lus-la-Croix-Haute	4-11ans	8h30-18h	7
Association ESCDD	Die et ex-canton de Die	3-11ans	8h00-17h30	20

Plus de détail en annexe 3

Autre service « périscolaire du mercredi » :

- la maison du Rocher ACVE (Association Chrétienne de Vacances et de loisirs) de 14h à 17h. L'ACVE organise une navette de ramassage depuis Die.
- La commune de Ste Croix avait fait l'essai (en partenariat avec la CCD) de développer un accueil le mercredi, elle n'a pas prolongé suite au départ des salariées.

Depuis janvier 2021, l'ALSH de Die est ouvert aux 3-4ans grâce à des travaux effectués par la CCD permettant une mise aux normes et à une évolution du fonctionnement de l'ALSH notamment sur les siestes.

L'évolution de la fréquentation des ALSH le mercredi est difficile à observer du fait de l'impact de la réglementation liée à la crise COVID, la tendance entre 2017-2018 et 2021-2022 :

- Stable mais reste faible sur Châtillon-en-Diois et sur Lus-la-Croix-Haute
- En forte augmentation sur Die

Les équipes du périscolaire du mercredi en ALSH,

Association les lucioles	1 permanente (en cours de formation BAFA- projet de formation BAFD) 1 prestataire avec le BAFD
Association GAPE accueil de loisirs abracadabra	1 permanent BAFD
Association ESCDD	3 permanents : 2 BAFD, 1 BAFA

Projets éducatifs des ALSH : Chaque ALSH a un projet éducatif en cours d'actualisation.

A retenir

- *Des services en milieu rural qui tiennent difficilement un seuil de fréquentation moyenne, à l'équilibre financier fragile, et en même temps 1 ALSH à Die avec une fréquentation en augmentation*
- *Pas d'accueil périscolaire le mercredi sur les bassins de vie de Luc-en-Diois, de la Motte-Chalancon, de St Nazaire-le-désert.*

Proportion offre de service le mercredi/population de la tranche d'âge concernée (données effectifs scolaires 2021-2022)

	ALSH concerné ou accueil hors ALSH	capacité max locaux ALSH (en nb de place et/ou en capacité de l'encadrement)	école et effectif/secteurs concernés par les ALSH	maternelle	élémentaire	total	taux d'offre/population (=nb de places ALSH/effectifs enfants écoles de secteur)
secteur Châtillon/ abracadabra	ALSH abracadabra	16	école de Chatillon, Boulc, Menglon, école caminando	47	111	158	10%
secteur La Motte/Rémuzat		0	école Bellegarde, la motte, st naz, Rémuzat	33	51	84	0%
secteur Die	ALSH ESCDD	34	école barsac, die, solaure, ste croix, st julien, école terre	226	389	615	6%
secteur Die	ACVE Maison du Rocher		école barsac, die, solaure, ste croix, st julien, école terre				
secteur Lus	ALSH les lucioles	20	école de Lus	14	23	37	54%
secteur Luc			école de luc, recoubeau, Valdrôme	65	62	127	0%

Pas d'accueil périscolaire le mercredi sur les bassins de vie de Luc-en-Diois (quelques enfants de ce bassin de vie vont à l'ALSH de Châtillon ou de Die), de la Motte-Chalancon, de St Nazaire-le-désert.

5) Le ramassage scolaire (source Région, retour des communes)

Ramassage scolaire (compétence de la Région) pour 12 écoles publiques réalisé par :

- Des prestataires de la Région : pour les secteurs La Motte-Chalancon, ex-canton de Die, Boulc-Châtillon-St Roman-Menglon,
- La commune dans le cadre délégué de la Région « autorité organisatrice de second rang » (contrat avec règlement de transport):
    - St Dizier-en-Diois
    - Lus-la-Croix-Haute,
    - Glandage
    - Recoubeau-Jansac/Montlaur/Barnave

Une indemnisation forfaitaire pour les familles des communes voisines à la commune d'implantation de l'école est mise en place dans le cas où le nombre d'enfants ne soient pas suffisant pour mettre en place un transport collectif.

Pas de ramassage scolaire pour le primaire pour 6 écoles publiques mais parfois des pratiques de co-voiturage entre parents :

- Barsac
- Luc-en-Diois
- Solaure-en-Diois/Montmaur/Laval d'Aix
- St Julien-en-Quint
- St Nazaire-le-désert
- Valdrôme

6) Les effets de la crise COVID

La mise en place du 2S2C (Sport Santé Culture Civisme) sur le Diois :
Les parents délégués accompagné par l'ESCDD ont souhaité que soit mis en place un accueil des enfants au-delà du service minimum d'accueil (mis en place par la mairie pour les enfants de familles éligibles), permettant aux autres enfants de se voir, de sortir de chez eux dans le cadre de la mise en place d'un 2S2C (...)
L'éducation nationale, la ville de Die, la CCD et l'ESCDD se sont rapprochés pour travailler à répondre à cette attente sur les secteurs avec besoins.
La CCD a porté le programme 2S2C (contrat avec l'éducation national), a assuré une coordination avec l'ESCDD qui s'est chargé de mettre en place en lien avec les professeurs des écoles et les commune les temps 2S2C.
Concrètement, 4 animateurs ont été employés sur des temps partiels pour certains. 4 animateurs en face à face
1ère version sur place à la journée avec 1 temps d'1h pour faire les devoirs si besoin et des animations (coop'aire de jeux, funny-yoga, art...)
2ème version : renfort dans les écoles avec les 4 animateurs en CEE (Solaure, Die élémentaire, Boulc, Luc, Notre Dame...). Le matériel TAP malles pédagogiques a servi.

B. Evaluation du PEDT Pays Diois 2017-2021

1) Rappel de la charte éducative et des indicateurs partagés :

☺	☹
Découvertes/Partage/Vivre ensemble/ Relations aux autres	Garderie/surveillance
Epanouissement/Enrichissement/Ludique/sportif/ Détente/créativité	Contraintes/obligations/devoirs/rigidité
Choix des activités/Respect des envies enfants	Inégalités d'accès
Accessibles à tous/égalité	Incompétence ou insuffisance de l'encadrement
Encadrements compétents & suffisants	Payants
En petits groupes	En grand groupe

Validé le 15/11/2013

« L'enfant évolue dans un environnement éducatif, laïc et accessible à tous (activités gratuites, culturelles, sportives, rencontres qui permettent la découverte et l'épanouissement) dans lequel il vit des temps choisis (l'enfant choisit de participer aux activités proposées, il a la possibilité de prendre du temps pour lui ...) dans un cadre sécurisant avec des règles et des adultes responsables et compétents ».

Les rythmes scolaires sont tous, sauf Valdrôme, revenus sur 4j sans TAP.

Cette charte éducative garde une partie de son sens pour les services périscolaires matin, pause méridienne, soir ou mercredi.

Le PEDT a laissé la place en 2018 à un nouveau dispositif sur les mercredis, le plan mercredi.

2) Les comités de pilotage

Sont invités :

- Les partenaires : DSDEN, IEN, CAF, DDCS, ESCDD
- Les communes avec écoles + les élus spécifiquement en charge des TAP et depuis le 18/05/2017 toutes les communes même sans école : elles ont des enfants qui vont à l'école et payent les frais de scolarité, à ce titre elles sont concernées
- Les animateurs salariés des associations s'inscrivant dans le plan mercredi

Des comités de pilotage (du 28/02/2018, du 17/10/2018, 3/10/2019) ont permis :

- Aux participants d'exprimer leurs besoins comité de pilotage du 28/02/2018 (extrait ci-dessous)

a) **Quelles suites pour le PEDT Diois ? Que souhaitent les communes ? Quel travail en commun conservé ?**

objectifs	idees/moyens suggérés
Du lien entre écoles du territoire et différents acteurs intervenants pour ces écoles	envie de dynamiser les échanges entre les communes : exemple rencontres sportives entre vallées pour permettre aux enfants de faire des ponts et des liens entre eux avant la rencontre au collège ou rencontres culturelles ou courseton/athlétisme. Ex EMALA sur bassin La Motte/Rémuzat/St Nazaire-le-désert
De l'accompagnement sur la mise en place ou la pérennisation des périscolaires communaux (matin-midi-soir)	
Contribuer aux outils pour améliorer encore la coordination entre école et autre temps périsco , recherche de cohérence sur le territoire et dans les communes	
Contribuer à conserver cette ouverture culturelle/sportive des interventions extérieures par les associations dans le temps scolaire:	besoin d'identifier les interlocuteurs : des contacts individuels (voir répertoire des intervenants)/ r2pertoire des intervenants
Permettre aux salaries éducatifs communaux de rompre l'isolement et de poursuivre leur professionnalisation	Soutien au personnel en place : lieux de communication, de formation et d'échanges, appui avec du matériel pédagogique formation des animateurs (pb du jour de mobilisation sur le we)

Ces intentions seront relayées auprès de la CCD pour décision de poursuite du soutien à la démarche collective. La place du chargé de mission éducation nationale sera aussi intégrée à cette réflexion.

- Au conseil communautaire du 18/12/2018 de conserver la compétence ALSH du mercredi même si l'accueil du mercredi est devenu périscolaire aux yeux de la loi.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **modifie la définition de l'intérêt communautaire au titre des compétences optionnelles dans l'annexe des statuts de la CCD, pour l'article 2 « Action sociale d'intérêt communautaire » comme suit :**

« La politique de l'enfance avec :

- L'élaboration, animation et contractualisation de procédures type « contrat enfance » ;
- La construction, gestion et entretien des Multi-accueils et Accueils de loisirs sans hébergement agréés (ALSH) extrascolaire et périscolaire du mercredi et inscrits dans les dispositifs de développement social contractuel (contrat enfance jeunesse) ;
- La gestion de tout autre dispositif d'accueil collectif de la petite enfance ;
- La gestion du relais d'assistantes maternelles (RAM) ;
- La gestion du Lieu Accueil Enfants-Parents (LAEP). »

- **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

- Aux participants de construire une feuille de route plan mercredi. Comité de pilotage du 17/10/2018 pour le plan mercredis 2018-2019 et du 3/10/2019 (voir en annexe) pour le plan mercredis 2019-2021.

Le Diois a souhaité conserver les mesures d'accompagnement PEDT :

	Organisée par	Destinés à
Les formations in situ sur support malle pédagogique	ESCDD	Aux animateurs périscolaires
Les journées collectives		Aux animateurs périscolaires et animateurs ALSH
L'aide au BAFA-BAFD	Formation lycéen à la cité scolaire organisée par AROEVEN, Coordination de l'aide financière : CCD	Aux habitants du Diois notamment les lycéens
Prêt de malle		Aux animateurs périscolaires, aux professeurs des écoles, aux ALSH

Ces dernières sont co-financées par la CCD et la CAF/MSA (contrat enfance jeunesse).

3) Bilan des mesures d'accompagnement PEDT

a) **Formation in situ sur support malles pédagogiques**

Démarrage printemps 2015

Cette action vise à transmettre des compétences d'animation en se servant d'un support malle de jeux. Elle est organisée par l'ESCDD et co-financée par la CCD et la CAF (contrat enfance jeunesse)

C'est un cycle sur environ 6 semaines :

- Un premier rendez-vous d'environ 1h avec l'animateur-trice pour faire le point sans les enfants : présentation de la démarche, point sur le parcours de la personne, envies, besoins, difficultés...
- 2 interventions in situ : avec 1 ou 2 formateur-trice-s pendant les horaires de périscolaire/TAP avec l'animateur-trice + 15mn de débriefing « à chaud ». Suivant la taille du groupe, les conditions d'accueil et l'animateur/trice, les formateur-rice-s essayent de rendre possible la co-animation. A défaut 1 animatrice anime, l'autre « guide » l'observation. A partir de cette date, la malle de jeux est prêtée pour 4-6 sem.
- Un dernier rendez-vous de bilan in situ : observation d'une séquence d'animation avec la malle, bilan avec les enfants + 30mn de débriefing bilan du cycle avec l'animateur-trice après le départ des enfants, restitution de la malle.

L'ensemble des temps du cycle sont ouverts aux élus et parents intéressés, dans la le respect des besoins et envies de la personne en formation. Les formateur-trices se réservent le droit de demander un/des temps de face-à-face avec la personne en formation.

Les malles : jeux d'intérieur, jeux d'extérieur, marionnettes et contes, déguisement, ...

	Communes PEDT (date début du cycle)	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**
1	*Barsac*						
2	*Bellegarde-en-Diois*						
3	*Boulc*	1	1	1	1		
4	*Châtillon-en-Diois*		1	1			
5	*Die maternelle*						
6	*Die élémentaire*						
7	*Luc-en-Diois*		1	Hors TAP	Hors TAP		
8	*Lus-la-Croix-Haute*	1		1	1	1	1
9	*Menglon*						
10	*Montlaur-en-Diois*	1		1			
11	*La Motte-Chalancon*	1					
12	*Rémuzat*						
13	*Recoubeau-Jansac*	1		1			
14	*Ste Croix*	1					
15	*St Julien-en-Quint*						
16	*St Nazaire-le-désert*		1		Hors TAP	1	
17	*SIVOS Solaure/Laval /Montmaur*	1					
18	*Valdrôme*		1	1		1	1
	TOTAL	**7**	**5** Absence de Charlotte 1er trimestre	**8**	**4**	**3**	**2**

b)**Journée collective animateurs**

Cette action est organisée par l'ESCDD et co-financée par la CCD et la CAF (contrat enfance jeunesse)
Objectifs : Former/Faire réseau/Echange de pratique, apporter des outils d'animation, de posture d'animateur
C'est une démarche volontaire des communes et de leurs animateur-trices (périsco, TAP), des associations ALSH. Cette journée permet de la cohésion, de faire progresser ... Les thèmes sont choisis sur la base des besoins exprimés en formation in situ sur support malles pédagogiques ou d'une journée collective à l'autre. Les inscriptions se font auprès de l'ESCDD, le repas est offert (financement CCD). Pas de journée collective en 2020 du fait de la crise sanitaire.

	Communes PEDT	2/04/2016	18/03/2017	23/09/2017	10/03/2018	11/05/2019
1	Barsac		1 : Lena Cartier			
2	Bellegarde-en-Diois					
3	Boulc	1 : Aurore Escartin	1 : Aurore Escartin	Aurore Escartin		
4	Châtillon-en-Diois	2 : Sabine Charrier et Valérie Gorin	1 : Valérie Gorin		Colombet virginie	
5	Die maternelle				Rolland camille	Roirin Solenge, Gaelle Azlouk, Stéphanie Javelle, Cindy Judas
6	Die élémentaire		1 : Gaelle Azlouk	Gaelle Azlouk	Azlour gaelle	Florence Revol, Syvie Chastel
7	Luc-en-Diois		2 : Maxime Pagliaroli et Françoise Alléoud			
8	Lus-la-Croix-Haute			Isabelle Moriset	Isabelle Moriset	Isabelle Moriset
9	Menglon					
10	Montlaur-en-Diois	1 : Virginie Garcia	1 : Virginie Garcia			
11	La Motte-Chalancon	1 : Amandine Verdière				
12	Rémuzat					
13	Recoubeau-Jansac	1 : Caroline Cheva	1 : Caroline Cheva	Caroline Cheva	Caroline Cheva	
14	Ste Croix	1 : Aimée Prats	1 : Stéphanie Javelle		Stéphanie Javelle	
15	St Julien-en-Quint					
16	St Nazaire-le-désert				Léonnie Thévenet	Léonnie Thevenet
17	SIVOS Solaure/Laval/Montmaur					
18	Valdrôme	2 : Pascale Guinet et Dorien Geeraerts	2 : Pascale Guinet et Dorien Geeraerts	Pascale Guinet et Dorien Geeraerts		
	Intervenants associatifs	2 :	2 : Les fondus d'anime : B.Lebreton Vercors escapade: Christophe Pelet		2 : Les fondus d'anime : B. Lebreton	Matthieu Mourrier (asso les lucioles)
	TOTAL	11 participants Dont 9 animateurs/trices TAP salarié-e-s des communes	13 participants Dont 11 animateurs/trices TAP salarié-e-s des communes	6 participants	8 participants	9 participants

c) **Aide au BAFA/BAFD**

Objectifs

- Former les intervenants éducatifs intervenants dans les temps périscolaires : animateurs Temps d'Activité Périscolaire (TAP), animateurs périscolaires…
- Rendre plus accessible financièrement cette formation aux habitants du Diois, augmenter leur employabilité dans ces fonctions d'animation
- Augmenter la ressource humaine dioise pour les accueils de loisirs et centre de vacances du territoire.

Soutien financier aux habitants du Diois (y compris les internes de sport nature d'origine hors diois)

Soutien CCD /type de stagiaire	**BAFA base**	**BAFA appro**	**BAFD base**	**BAFD appro**
Salariés des communes	400€ max	300€ max	300€ max	300€ max
Particuliers	150€ max pour stages diois		300€ max	300€ max

Le soutien financier est majorée à 210€/stagiaire dans le cas du projet formation BAFA lycéen organisé par AROEVEN
Ces montants financiers sont un maximum et peuvent être diminués dans le cas d'obtention de co-financement (notamment CAF, MSA ou via un comité d'entreprise).
La CCD octroie cette aide financière à l'organisme de formation sur la base d'une convention.
En 2019, 2 organismes sont conventionnés : AROEVEN, familles rurales, ces derniers proposent des formations sur le Diois :

- AROEVEN organise en partenariat avec la cité scolaire un stage lycéen formation de base BAFA pendant le temps scolaire fin juin.
- Familles rurales organise une formation de base BAFA au centre de vacances Le Martouret début juillet.

Communes PEDT	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Barsac						
Bellegarde-en-Diois						
Boulc						
Châtillon-en-Diois			BAFA FG : S.Bonniot ALSH	BAFD P : A.Rome ALSH		
Die maternelle			BAFA FG : M. Coppier			
Die élémentaire						
Luc-en-Diois	BAFA FG : T. Lara		BAFA FG : M. Pagliaroli (A. ICAP)			

Lus-la-Croix-Haute		BAFD FG: O. Guittet		BAFD A: V. Reynoud (ALSH)		
Menglon						
Montlaur-en-Diois						
La Motte-Chalancon	BAFA FG : A. Verdière					
Recoubeau-Jansac						
Ste Croix		BAFA A. : A. Prats BAFA A. : M. Tuffier	BAFD FG : S.Javelle BAFA FG : C Livache			
St Julien-en-Quint						
St Nazaire-le-désert	BAFA FG : M. Peyroche					
SIVOS Solaure/Laval /Montmaur	BAFA FG : A. Timezak	BAFA A. : A. Timezak				
Valdrôme		BAFA FG: Geeraerts	BAFA A: Geeraerts			
Stage BAFA FG lycéen (AROEVEN/cité scolaire)		0	5 BAFA soutenus **L. Anselme A. Neyret, -Die M.Heuze- Lesches-en-Diois** Internes : M. Pierron, M.Ruiz	13 BAFA soutenus **Allouis C, Flambard E, Maillet A, Die, Cattoz E. St Dizier, Grégoire M.-Solaure, Ribard L. Ponet, Salle M. Menglon** Internes: Simon, Bayard, Delahaye, Evesque, Franc, Grange	14 BAFA soutenus **Cornillon L. St Roman Gazet C ; Guegnard P, Vincent T. Peter M. Die Mathieu A. Luc** Internes: Bayle, Bednarek, Claudin, Ottenheimer, Pernot, Poncelet, Ruiz, Vernet,	11 BAFA soutenus **Abbinante S Ste Croix, Basset MH Montlaur, Suchet L Boulc**, Internes : Catro, Dupré, Gourmelon, Bastide, Rossignol, Teillon, Thiebaut, Vigier,
Stage BAFA FG/ Martouret	2 jeunes			**6 BAFA soutenus sur** 15	**2 BAFA soutenus** sur 9	
TOTAL nb stagiaires aidés Total aide financière CCD	6 CCD :1650€	5 CCD= 1360€	11 CCD : 2646€	20 (**dont 15 diois**, 5 internes hors diois) CCD : 4550€	16 (**dont 8 diois** + 8 internes hors diois) CCD : 3240€	11 (**dont 3 diois** + 8 internes hors diois) CCC : 2310€

Au total : 69 personnes (10 salariés des communes, 2 salariés d'association ALSH du territoire, 39 « particuliers ») ont pu bénéficier d'une aide BAFA, et 2 salariés d'association accueil de loisirs du territoire d'une aide BAFD.

Des centres de loisirs (ESCDD, GAPE, Les lucioles…) ou centres de vacances du territoire se sont portés volontaires pour accueillir les stagiaires BAFA en stage pratique
Beaucoup moins de demande pour les salariés des communes depuis le retour à une semaine scolaire de 4j et la fin des TAP en 2018.

Bilan sur la promo 2017 formation générale BAFA-AROEVEN : 55% des stagiaires 2017 de la formation BAFA lycéen sont allés jusqu'au bout du cursus formation BAFA. Les autres n'ont pas réalisé leur stage pratique. Cela correspond aux moyennes nationales.
Bilan de la promo 2018 formation générale BAFA-AROEVEN, 7% des stagiaires 2018 sont allés jusqu'au bout du cursus BAFA. 1 a obtenu une dérogation pour allonger le délai pour terminer le cursus.

Suite à ce bilan, la CCD a travaillé avec AROEVEN et les associations gestionnaires des ALSH du territoire à intégrer au cursus formation générale une intervention des 2 directrices des accueils de loisirs du territoire afin que ces dernières :

- Présentent leur accueil de loisir concrètement : 30mn pendant le temps de formation
- Réalisent des entretiens de pré-embauche pour des stages pratiques dans leur structure durant l'été 2020, pour les stagiaires volontaires

Cela a permis à 1 stagiaire de trouver son stage pratique à l'ESCDD.

Il était prévu pour 2020 de travailler à développer un projet de formation approfondissement BAFA : BNS avec un partenariat AROEVEN, STAJ... Les organismes de formation contactés proposent d'orienter les candidats diois sur les formations déjà en place car il y a de nombreuses contraintes pour mettre en place ce type de formation (taille du bassin, présence d'un encadrant etc...)
La CAF finance cette action dans le cadre du contrat enfance jeunesse. Le département apporte un financement à la CCD pour l'animation de la politique jeunesse.

Perspectives 2021

- Maintenir l'enveloppe de soutien aux BAFA/BAFD
- Maintenir le partenariat avec AROEVEN et poursuivre et enrichir les interventions des 2 directrices d'ALSH Diois pendant la formation AROEVEN

A retenir :

- *Une formation BAFA lycéen qui marche bien, des jeunes formés du territoire qui, depuis que les directrices des ALSH du territoire viennent présenter leur accueil de loisirs et faire des entretiens d'embauche (session 2020) vont plus faire des stages pratiques sur le territoire.*
- *Des actions de formation qui romps l'isolement des salarié-e-s en charge du périscolaire*
- *Nécessité d'avoir du temps rémunéré dédié à la formation dans le temps de travail des animateurs-trices périscolaires*

C. LE PEDT 2021-2024

1) La gouvernance

Les communes organisent, gèrent, évaluent, définissent les temps périscolaires (ce qui relève de leur compétence communale), c.-à-d. :

- **les horaires**
- **les personnels**
- **les locaux**
- **les contenus**

Elles **pilotent** cette organisation via **le conseil d'école** associant **les acteurs concernés (élus, animateurs/intervenants, enseignants, parents délégués)**. Il est convenu que ces structures de pilotage se réunissent plus d'une fois/an.

Elles octroient des jours rémunérés de formation à son personnel périscolaire.

L'intercommunalité

1) a la compétence périscolaire du mercredi, qu'elle délègue aux associations gestionnaires des ALSH dans des conventions de partenariat :
   - ESCDD pour le bassin de vie de Die
   - Les Lucioles pour le bassin de vie de Lus-la-Croix-haute
   - GAPE pour le bassin de vie de Châtillon-en-Diois

2) apporte son aide aux communes du Diois qui le souhaitent notamment pour :

1. l'organisation de la formation des personnels

- via L'ESCDD : formation in situe sur support malles pédagogiques, les journées collectives intervenants/animateurs
- en contribuant à une programmation locale de formations BAFA sur le territoire et en soutenant financièrement les stagiaires BAFA ou leur employeur communal

2. **produire et actualiser des outils mutualisés** : répertoire des intervenants, dropbox, etc…
3. **l'appui/conseil, mise en lien** : projet accueil de loisirs, travail avec la coop'aire de jeux pour une offre de prêt de malle pour les collectivités annexe 4…
4. via l'ESCDD : **la mise à disposition de matériel temporairement pendant la formation in situ** (malle pédagogique)

Comité de pilotage : Il est prévu d'organiser des temps d'échanges/suivi du PEDT/Plan mercredi lors de réunions de comité de pilotage convention de ruralité au moins une fois par an.

2) La charte éducative concernant les temps périscolaires du matin, méridien et soir, et des temps périscolaires du mercredi

A remanier à partir de ce qui a fait sens pour les TAP, voir annexe 2

3) Les actions

Elles ont pour but de :

- Rompre l'isolement des animateurs périscolaires
- D'élargir les compétences des acteurs du périscolaires
- Plus de cohérence :
- Plus de prise en compte des différents temps de l'enfant

Des temps de travail en commun

Les communes et les écoles invitent les acteurs du périscolaires : animateurs périscolaires (matin, méridien, soir) et animateurs périscolaire du mercredi à au moins un conseil d'école/an (prioritairement le conseil du 2ème trimestre) afin de mieux se connaitre, d'échanger sur tous les temps de l'enfants et leur cohérence. Par exemple, ensemble ils chercheront à :

- Prendre en compte l'enjeu national de 3h d'EPS/semaine peut être travaillé dans les différents temps de l'enfant (périscolaire, scolaire) en cohérence avec les autres temps EPS scolaire.
- Définir des règles communes.
- Prendre en compte l'enjeu des petits déjeuners en temps scolaire, hors temps scolaire ?
- Prendre en compte des sujets sur lesquels sont engagées les écoles (projet d'école, projet d'ateliers avec les PNR Vercors et Baronnies ou autres démarches)
- Prendre en compte des objectifs inscrits dans d'autres contrats dans lesquels sont engagés l'éducation nationale, les communes ou l'intercommunalité : Le Projet Alimentaire de Territoire (PAT), le Contrat Local de Santé (CLS), la Convention Territoriale Globale (CTG)

Des mesures d'accompagnement des animateurs périscolaires

Il est proposé de maintenir les mesures d'accompagnement PEDT en apportant les évolutions suivantes issues du bilan :

- **Journées collectives** : 2j/an, repas offert, pour les animateurs périscolaires (matin, midi, soir et mercredi) avec au moins 3h sur analyse de la pratique sur une des 2 journées
  Les programmes de ces journées seront le plus possible en lien avec d'autres actions collectives : par ex en 2021-2022 une journée collective devrait être complémentaire au programme portant sur les compétences psycho-sociales (CPS) de l'opération agir à fond initiée par l'IREPS.
- **Formation in situ sur malle pédagogique** : poursuite
- **Prêt de malles pédagogiques**
- **Co-animation des temps sur le PEDT/plan mercredi entre CCD et ESCDD**

Voir actions spécifiques au plan mercredi

4) Evaluation

Les indicateurs d'évaluation
Les indicateurs d'évaluation retenus sont ceux issus de la charte (en cours de révision) :

Indicateurs qualitatifs

- Place de l'enfant – respect de ces choix- « bien-être des enfants »
- Diversité des activités proposées et renouvellement des activités proposées
- Projets éducatifs réactualisés, visibles, lisibles
- Qualité des intervenants/Encadrement/compétences
- Cohérence/Continuité éducative

Indicateurs quantitatifs :

- nombre de participants aux journées collectives, aux formations in situ,
- nb de prêt de malle,
- nb de BAFA soutenus

A Die, le octobre 2021

ANNEXE 1 : Liste des écoles

les écoles du Diois (source éducation nationale)																			
	2016-2017	2017-2018						2021-2022							évolution 2017-2021				
COMMUNE	TOTAL	eff MAT*	eff ELEM*	CLIS	CL MAT	CL ELEM	TOTAL	eff MAT*	eff ELEM*	eff ULIS	CL MAT	CL ELEM	CL ULIS	TOTAL	évolution nb d'enfant mat	evolution nb d'enfant élementaire	évolution nb d'enfants total	évolution nb de classe mat et élémentair	commentaire
AIX EN DIOIS/SOLAURE-EN-DIOIS	24	6	18			2	24	1	15			1		16	-5	-3	-8	-1	car 1 classe a été réorientée sur Laval d'Aix
BARSAC	9	1	8			1	9	4	7			1		11	3	-1	2	0	
BELLEGARDE EN DIOIS	10	1	9			1	10	7	5			1		12	6	-4	2	0	
BOULC	18	2	16			1	18	4	22			2		26	2	6	8	1	
CHATILLON EN DIOIS	90	47	43		2	2	90	43	37		2	2		80	-4	-6	-10	0	
DIE	242		242	10		10	242		247	10		10	1	257	0	5	5	0	
DIE	125	125			5		125	152			6			152	27	0	27	1	
LA MOTTE CHALANCON	48	25	48			3	73	22	15		1	1		37	-3	-33	-36	-1	
LAVAL D'AIX	EPPU								24			1		24	0	24		1	
LUC EN DIOIS	60	34	26		1	3	60	62	43		1	4		105	28	17	45	1	
LUS LA CROIX HAUTE	48	10	38			3	48	14	23		1	1		37	4	-15	-11	-1	
MENGLON	20		20			1	20		22			1		22	0	2	2	0	
MONTLAUR EN DIOIS	10		10			1	10		18			1		18	0	8	8	0	
RECOUBEAU JANSAC	15	8	7			1	15	3	10			1		13	-5	3	-2	0	
REMUZAT	25		18			1	18		17			1		17	0	-1	-1	0	
SAINT JULIEN EN QUINT	20	1	19			1	20	3	10			1		13	2	-9	-7	0	
SAINT NAZAIRE LE DESERT	20	2	18			1	20	4	14			1		18	2	-4	-2	0	
SAINTE CROIX	16	6	10			1	16	2	19			1		21	-4	9	5	0	
VALDROME	14	3	11			1	14		9			1		9	-3	-2	-5	0	
SS TOTAL (écoles publiques)	814	271	561	10	8	34	842	321	557	10	11	32	1	888	50	-4	46	1	
Die notre Dame	112	49	63			5	112	38	62		2	3		100			-12		
Die Terre d'enfance	18	18				1	18	26			1			26			8		
Die Ecole Buissonnière		1	18				19		19			1		19			0		
Menglon Caminando	19		29				29		30			1		30			1		
SS TOTAL (écoles privées)	149						178	64	111	0	3	5	0	175	0	0	-3		
TOTAUX	963						1020	385	668	10	14	37	1	1063			43		

Annexe 2 Synthèse Charte éducative TAP/PEDT Pays Diois

	☺	☹
Place de l'enfant, Respect de ses choix, Bien-être	Découverte/Partage/Vivre ensemble/relation aux autres Choix des activités/respect des envies des enfants Et en même temps possibilité de choisir temps libre et la non activité sporadique (ça se pratique chez les animateurs) Si possible différencier les tranches d'âge notamment maternelle et élémentaire	Garderie/surveillance Contraintes/obligations/ devoirs/rigidité
Diversité des activités proposées Renouvellement des activités	Epanouissement/Enrichissement/Ludique/sportif/Détente/créativité Si possible, avec des plages horaires longues permettant des activités de qualité (évaluation collective plage d'1h30 sont préférables)	
Accessibilité gratuité	Accessibles à tous/égalité Accueil aussi des enfants porteurs de handicap Quelle égalité et/ou rééquilibrage entre les offres du territoire ?	Payants Ne pas admettre un enfant porteur de handicap
Qualité des intervenants/encadrement/compétence	Encadrements compétents & suffisants En petits groupes (tendre vers 10enfants/groupe)* Et des intervenants qui fonctionnent en réseau (journée collective, comité de pilotage), et qui peuvent partager de la ressource information (Dropbox) Des animateurs, élus, intervenants formés	Incompétence ou insuffisance de l'encadrement En grand groupe
Cohérence, continuité éducative Scolaire /périscolaire Pour sécuriser l'enfant	Communication/lien (enseignants/ATSEM ↔animateur/intervenant des temps périsco ; animateur/intervenant des temps périsco ↔familles/enfants) Du temps pour se rencontrer, prévu dans les temps de travail : entre animateurs/intervenants TAP et aussi si possible avec les enseignants (1/2j formation pédagogique ?) Asseoir des règles communes temps scolaires et temps périscolaires : ex : charte de respect, Un temps d'introduction des TAP : présentation des intervenants avec les enseignants que les enfants connaissent	Pas/peu de connaissances mutuelles des acteurs éducatifs

« L'enfant évolue dans un environnement éducatif, laïc et accessible (notamment financièrement) à tous (activités ouvertes à tous culturelles, sportives, rencontres qui permettent la découverte et l'épanouissement) dans lequel il vit des temps choisis dans les activités proposées, il a la possibilité de prendre du temps pour lui … dans un cadre sécurisant avec des règles et des adultes responsables et compétents ».

La charte éducative complétée

En noir ce qui a été dit au cours des comités de pilotage précédents, des enquêtes, des retours d'animateurs des communes etc…

En rouge les ajouts par les groupes de travail lors du comité de pilotage du 18/05/2017

	Points forts	Points faibles	Pistes d'amélioration si suite
Place de l'enfant,	Choix de l'activité par l'enfant dans la limite du nb de places disponibles pour les « grosses écoles »,	Pas/peu de choix pour les plus petites écoles	Choix du temps libre comme un plus, les maintenir
respect de ses choix	Possibilité de choisir temps libre encadré dans certaines écoles.	Gestion des inscriptions (si choix par l'enfant) parfois complexe et dépendante du nb de salles	Différencier d'avantage les offres par tranche d'âge : ex pas de TAP pour les maternelles Des plages de 1h30 préférables
« bien-être des enfants »	80% des intervenants et techniciens considèrent que les TAP apportent un plus grand bien-être aux enfants….	….contre 60% pour les enseignants et 35% pour les parents sondés.	Des groupes de 10 enfants maximum
	Accès à des activités gratuites pour des enfants qui n'en ont pas la possibilité autrement	Problèmes de quantité de locaux disponibles pour accueillir les petits groupes TAP	Asseoir des règles communes (écoles-TAP) pour sécuriser les enfants
	Nourrit leur besoin de découverte	Pas la possibilité de s'ennuyer.	Un espace de sous pape : d'activité libre pour ceux qui n'auraient rien envie de faire Ex : la bibliothèque avec un bénévole pour ces enfants
	Intéressant en maternelle que les enfants connaissent l'intervenante TAP qui est leur ATSEM pour le reste du temps	Suractivité et fatigue Les TAP en début d'ap-m pour les maternelles… pas possible à mettre en place dans une école avec classe unique maternelle et élémentaire	Imaginer des temps intégrateurs de l'intervenant pour l'enfant : ex : que l'intervenant soit présenté par l'enseignant = autorité reconnue de l'enfant

			Nourrir le besoin de se défouler des enfants Remarque : sur les différences de place prise par les garçons ou les filles sur ces temps de défoulement Créer une charte de respect : respect de l'enfant, respect de l'intervenant/matériel/locaux… Initiative de Die : TAP payant (2€/sem dégressif en fonction du quotient) pour inciter au respect de l'activité.
Diversité des activités proposées	Les communes avec petites écoles essayent de proposer des activités diversifiées d'un cycle à l'autre (fonctionnement par cycle de 6 semaines de vacances à vacances). Les communes avec grosses écoles peuvent proposer plusieurs offres dans le même cycle. Apport des actions mutualisées (malles de jeux et formation des animateurs) Ressources locales : de nombreux intervenants associatifs : voir répertoire des intervenants Proposition de prêt de malles de jeux par la coop'aire de jeux. Découverte d'activités différentes Parfois le manque de moyen fait émerger des initiatives,	Changement du fonctionnement de l'offre de loisirs qui depuis qu'elle existe en TAP, a été réduite en dehors des TAP Parfois limité par les moyens et/ou des choix politiques (priorisation politique), L'éloignement géographique et temps d'intervention limite l'accès à l'offre d'intervenants, Difficulté de recruter pour 45mn	Pérennisation des fonds Aide CCD à poursuivre Poursuivre formation
Renouvellement des activités	Le renouvellement des activités pendant les 3ans a pu se faire….	…Les ressources (associations du territoire) sont parfois épuisées au bout de 3ans de fonctionnement.	Pour les plus grands, réflexion à l'accès à plusieurs cession de la même activité, en cours sur Die.

proposées **Cela dépend des activités**	Le fait de rester sur un niveau initiation, de découverte peut se voir comme un point fort, comme le sens des TAP	… mais aussi comme une point faible : Pas d'approfondissement sur les activités proposées d'une année sur l'autre (cela reste de la découverte/initiation d'une année sur l'autre) Inégalité selon les écoles : pas toujours facile de trouver la ressource. Ex à Valdrôme trouver des intervenants a été difficile	Quelle démarche pour rééquilibrer l'offre des écoles éloignées et l'égalité d'accès selon la situation territoriale ?
Accessibilité/ gratuité	Gratuité dans presque toutes les écoles,	Coût du TAP : 2€/enfants/semaine dégressif en fonction du quotient familial Parfois problème d'accessibilité pour les enfants nécessitant une AVS en classe = exclusion ou bien sinon possible difficulté pour gérer le groupe par l'intervenant Il y a-t-il des communes qui peuvent accueillir des enfants avec de lourd handicap	Un AVS pourrait être payé par une commune sur un temps de TAP : voir durée maximale de temps de contrat, possible en dehors de cette contrainte
Qualité des intervenants **Encadrement/compétence**	Des intervenants (salariés des communes, ou intervenants associatifs) qui se forment : • Formation in situ ESCDD sur support malle • Journées collectives animateurs/intervenants • Formation BAFA sur le territoire, aide financière à la formation BAFA/BAFD • Mutualisation d'une formation 1ers secours à l'initiative d'une commune • Projet de formation des élus • … Des profils de poste qui se peaufinent Les intervenants associatifs connaissent bien leur domaine, les ATSEM et les intervenants salariés	Difficultés de gestion du groupe, avec les « durs à gérer » Taux d'encadrement : insuffisant du point de vue des élus (41%), suffisant du point de vue des intervenants sondés (70%) selon l'enquête. En questionnement lors des journées collectives La question du taux d'encadrement pour les déplacements Pas de temps animateurs TAP dédié à l'élaboration de projets avec de coordination,	Plus de formation Plus d'outils de travail entre partenaires intervenants sur les TAP Exigence de la commune pour de la formation continue des intervenants

	connaissent mieux les enfants et plus de souplesse, adaptation Ex SIVOS Recoubeau/Montlaur: horaires complémentaires pour mutualisation des intervenants : un temps en début ap-m dans une école et un temps en fin d'ap-m pour un intervenant qui fait le déplacement.	et de préparation pas toujours comptabilisé dans le temps de travail selon l'enquête. Fatigue pour des postes multifonctions qui enchainent les différents temps éducatif (ATSEM, périsco, ménage…), qui est aussi un point fort : pour la connaissance des enfants Pour les intervenants associatifs : pb d'autorité, gestion de groupe d'où la nécessité de faire des petits groupes : 10 enfants max = coût pour la commune Par rapport aux enfants turbulents= démotivation des intervenants. Fin des emplois avenir dans les asso sportives, pas de renouvellement (risque d'une embauche en CDI) donc moins d'offre.	
Cohérence continuité éducative **Ecole-périsco** **Périsco-famille**	Des initiatives de communication (enquêtes, réunion, porte ouverte, flyer…) envers les familles proposées par la commune, les intervenants… Ex à Die de questionnaire fait par des parents d'élèves pour les parents d'élèves Affichage des plannings TAP, pour montrer la durée de l'activité, ça a permis de demander si des parents pouvaient se mobiliser en plus de l'animatrice TAP. En dehors de ce bénévolat nous n'avons pas la possibilité de scinder les groupes Ex réunion de fin d'année avec les intervenants, les parents d'élèves, enseignants, pour un	Et pour d'autres TAP : peu d'échanges et d'informations vers les familles Pas/peu de connaissance mutuelle ou d'échange pédagogique entre animateurs/intervenants TAP et enseignants	Plus de moyens pour plus de lien entre intervenants TAP (asso et communaux)-enseignants-parents Mutualiser du matériel et des compétences via la CCD Se rencontrer, échanger entre acteurs éducatifs, notamment réfléchir à la charge temporelle des enfants (fatigue lors des TAP) Temps de préparation des activités pourraient se faire avec l'enseignant Proposer des temps conseils d'écoles exclusivement sur les TAP.

	bilan/perspective et programmation de l'année suivante.		
Gouvernance pilotage à l'échelle de la commune	Des échanges sur les TAP entre les différents acteurs concernés en conseil d'école dans la majorité des écoles ou en commission thématique dans d'autres Des temps de concertation qui ont permis des ajustements au fur et à mesure (67% sur 11 communes ayant répondus) Dans les petites communes : à classe unique par ex : on se voit très facilement, intéressant de garder des temps formels de régulation	...Ou pas vraiment de temps d'échange/ de régulation entre acteurs Il se parle des TAP dans les conseils d'écoles mais pas assez Très couteux pour la commune (reste à charge/élève entre 70 et 190€),	Différencier les temps de travail sur les TAP entre : • Le pilotage administratif • Le pilotage éducatif Avec les animatrices et une coordinatrice Important d'institutionnaliser ces temps de réunion pour savoir qu'il y aura un temps pour en parler. Etre très vigilent à réunir tous les élus pour les temps périscolaire : cela ne concerne pas que la commune qui porte l'école mais aussi les autres communes sur lesquelles il y a des enfants
Gouvernance pilotage intercommunale	Une bonne participation des communes au comité de pilotage Des temps d'échanges de pratique entre communes et avec un regard des animateurs/intervenants associatifs. Ouverture aux intervenants en 2016 sur proposition d'une commune. Des temps d'orientation des actions mutualisées entre communes et animateurs/intervenants associatifs	Peu de temps pour creuser des sujets de fonds	Plus soutenir les petites communes en moyens et en accompagnement
Autres effets sur le territoire	De l'emploi : développement de contrat animateur TAP ou emploi indirect intervenants associatifs,	Des clubs sportifs ont vu baisser leur nb d'adhérents : moins de fréquentation des activités associatives surtout par manque de créneaux possibles Idem baisse de la fréquentation des centres de loisirs les mercredis après-midi	

Annexe 3 : détail du fonctionnement des ALSH dont ceux qui ouvrent le mercredi (document à jour du 21/09/21)

	Fonctionnement : Ouvertures/fréquentation/équipe/projets	les atouts ; Les Enjeux/Préoccupations (issues du CR du Copil du 16/01/2017)	besoins/vos envies Ce qui pourrait être travaillé en commun
ESCDD ALSH Die	**Ouvertures** : 8h-17h30 (accueil de 8h à 9h30, départ entre 17h et 17h30) Mercredi : à la journée ou ½ journée Petites vacances, Noël quand cela s'y prête avec la date de Noël, ce sera le cas en 2021-2022 Eté : 8 semaines +3 séjours été: 9-12, 6-8 et 4-6. +1 séjour petite vacance Ouvert aux 3-12ans, réalité : 4-9ans ; Création d'un ALSH jeune 11-14ans depuis automne 2019 Nb d'enfants concernés : 24 places <6ans, 24 places >6ans Fréquentation moyenne : 30 enfants/j environ **Equipe permanente**: Florence directrice BAFD + Baptiste directeur adjoint CDI+ 1 animateur/trice BAFA en CDD (emploi aidé) + 3 à 5 CEE en été et vacances + des stagiaires BAFA Appui d'un salarié le midi pour réchauffer les repas **Mode d'inscription** : des plages horaires à l'accueil pour s'inscrire et payer en amont. **Communication aux familles :** Mail avec programme, Site internet **Axes principal du projet éducatif** :	Ok/nb de places offertes et l'amplitude d'ouverture (en jours et en horaires) Locaux insuffisants par rapport aux pointes de besoins : jusqu'à 50enfants/j alors que les locaux permettent 40 enfants (références 3m² /enfant de salle d'activité). Trop de chaleur en été sur les extérieurs (notamment sous le barnum) L'été 2021, la mairie de Die a mis à dispo la cantine et la cours de l'école pour accueillir les enfants de l'ALSH ESCDD sur le temps de repas. **Objectif mutualiser encore plus les locaux existants (augmentation de l'offre en nb de places nécessaire) pour ne pas avoir à aménager de nouveaux espaces sur le palais social. Ca implique une évolution du taux d'encadrement autre.** Changer de modalité de restauration. Actuellement repas fourni par les parents à réchauffer, cela prend du temps à la réception pour étiqueter, au réchauffage. **Trouver une solution de portage de repas. L'ESCDD aura besoin du soutien des collectivités** **Pérennisation du personnel pour contribuer à la confiance entre équipe/enfants/familles** **Recrutement des animateurs en CEE difficile** Le remplacement. **Les ALSH sont très mal financés, le reste à charge des familles est beaucoup plus important par rapport à la petite enfance notamment. L'ESCDD a besoin de moyens supplémentaires humains.**	Faire des sorties communes : proposer une vraie activité. La communication La charte éducative

		La CAF reconnait ce différentiel de soutien CAF entre EAJE et ALSH et y travaille. Fort du travail en réseau que ce soit sur la CTG, sur le PEDT/plan mercredi etc… **Communication à renforcer**, notamment sur mini-camps **Projets : renouveler notre projet éducatif**.	
ESCDD ALSH La MotteC/ Rémuzat	**Historique :** Auparavant porté par l'association locale « foyer laïc intercommunal ». Reprise par l'ESCDD en 2018. **Ouverture :** 7 semaines d'ouverture/an : • 1 sem par petites vac (oct/fev/avril), 2ème semaine des vacances scolaire (identique à celle de la crèche et commune avec la zone académique des Hautes-Alpes) • 4 sem/été Enfants de 3 à 12ans (en réalité plutôt 3-10ans) 8h45-17h30 **Fréquentation moyenne :** 12enfants **L'équipe :** une personne de l'équipe permanente ESCDD en direction et 1 animatrice BAFA + 1 stagiaire BAFA l'été **Communication aux familles** • Affiches • Mail avec programme **Local :** 2 anciennes salles de classe (mises à dispo par la commune), repeintes en chantier participatif, assez spacieuses. **Axes principal du projet éducatif** :	**Recrutement salariés non permanents** BAFA : peu de réponse : isolement, question du logement et/ou indemnité de trajet. Ne pas perdre le peu de service du territoire LMC/Rémuzat. Confiance retrouvée dans l'ALSH par les familles de ce territoire. Le programme est important pour les parents, le construire avec les enfants est moins « vendeur » que de proposer des activités. Communication à renforcer auprès des écoles, des habitants Volonté de la commune de **changement de locaux mis à disposition pour 2022**	
GAPE ALSH Chatillon	**Ouverture** Périscolaire: 16h30-18h30. 1 animateur va chercher les enfants à l'école (Châtillon) et au bus (Ceux de Menglon) les mercredis 8h30-18h,	Fréquentation : faible sur les mercredis et sur le périscolaire : Comment réussir à maintenir ces ouvertures ? Une enquête aux familles réalisée en 2019 montrait que le 1er frein exprimé par les famille est le coût. **L'association va**	Piste mutualisation avec le véhicule scolaire de Glandage. Ou véhicule ESCDD

	les vacances Fev : 2 sem Pâques : 1 sem Eté : 6 sem Automne : 2 sem Fréquentation moyenne : 7 enfants les mercredis/périsco et 12 enf pdt les vacances scolaires Nb d'enfants concernés : 16 à 18enfants maximum/accueil. Ouvert aux 4-12ans, dans la réalité fréquenté par les 4-10ans. 2 enfants de 3ans sont accueillis. **L'équipe salariée :** Sébastien Puaux supervise, 1 directeur (CDI) avec le BAFD : Stephane Collas, pas d'animateur-trice BAFA permanente depuis 2ans. + un animateur BAFA en CEE l'été + des stagiaires BAFA. **Local** communal dédié, extérieur non lié mais à proximité **Communication aux familles** • Mail avec programme **Axes principal du projet éducatif** :	**revisiter la grille de tarifs et va proposer un programme du mercredi par trimestre** Le directeur est seul actuellement, l'association pense de pas avoir les finances pour développer un 2ème poste animateur BAFA comme par le passé. **Enjeu : Refaire un poste permanent BAFA ?** Pour la qualité d'animation, à partir du moment où il y a les 2 tranches d'âge (<6ans et >6ans), il est nécessaire d'avoir 2 animateurs pour constituer 2 groupes. **Recrutement CEE BAFA été difficile** Locaux : **cuisine petite**, cet été on a fait le choix de faire des repas froids. Piste de voir une mutualisation du réfectoire de cantine de Châtillon ? Valérie Joubert aborde le sujet avec le maire le 22/09/2021. **Question de l'accueil des 3-4ans sans salle de sieste**, c'est bien de les accueillir sur l'ALSH, ne pas les ramener à la crèche. **Développer la communication** **Difficulté de recruter des parents/bénévoles qui deviennent administrateurs surtout sur l'ALSH** Peut-être **achat d'un véhicule 9 places** : ca pourrait servir pour l'école. Ca permettrait d'aller faire de l'activité et un vrai séjour. Ya des possibilités extérieures : city stad, la piscine, c'est bien	commun à acheter pour le secteur. Possible de faire une demande (50%).
Les Lucioles ALSH Lus	**Ouverture** Mercredi: 14h-17h pour les 3-12ans avec club de protection de la nature (CPN) Vacances : 9h-17h 2 sem en fev pour les 4-12ans	Très faible fréquentation, parfois en dessous de 7 enfants Recrutement CEE été difficile, pb du logement	

	1sem printemps pour les 4-12ans 1sem automne pour les 4-12ans 6 sem été pour les 4-12ans **Fréquentation moyenne** : 8-9 enfants **Equipe :** 1 salariée permanente coordinatrice Danka Hojcusova en cours de formation BAFA puis vise une formation BAFD. Est présente les mercredis et petites vacances quand l'effectif d'enfants est supérieur à 7 et lorsqu'il y a des sorties. + 1 CEE BAFD Julia GUERIN et 1CEE BAFA pour l'été. **Local** Ecole pour petites vacances Salle des fêtes pour l'été **Communication aux familles :** Mail avec programme **Axes principal du projet éducatif** :		
Le Martouret	Ouverture pendant les toutes les vacances scolaires sauf Noël. 8h30-18h 4-17ans Capacité : 12 places Les familles viennent de tous le Diois dont Recoubeau/Luc-en-Diois. Déclaré ALSH à la DDCS mais pas conventionné avec la CAF/MSA ni avec la CCD. S'autofinance. Choix de programme entre multi-activité ou à thème : basé sur des activités présentes sur le domaine du Martouret : équitation, accro-branche, neige en hiver, parcours courses d'orientation… Inscription : au téléphone jusque la veille		Mutualisation de ressource : ex le bus pour monter à la neige sur le Vercors Ou sur des activités type équitation : à voir si on peut accueillir un autre accueil de loisirs Le Martouret peut mettre à disposition des espaces (parcours orientation , city stad) les mercredis sur demande anticipée. Ok pour une plaquette programme été 2022 en commun

			Souhait que soit organisé un stage d'approfondissement « activité de pleine nature » sur le Diois, financement CCD ?
Maison du Rocher (ACVE) Chamaloc	Nommé le club mdr La Maison du Rocher est un centre chrétien de vacances et de loisirs. Accueil de loisirs 6-12 ans tous les mercredis hors vacances scolaires à Chamaloc. 14h-17h (13h30-17h30) Navette Meyrosse "Notre mission est de nourrir artistiquement, sportivement et spirituellement le cœur de l'enfant" 14H – 17H À LA MAISON DU ROCHER TARIFS : 100€ L'ANNÉE (4€ la séance découverte)		

ANNEXE 4 : Offre prêt de malle de la coop'aire de Jeux

Coop'aire de jeux

Coop'aire de jeux : prêt de jeux de société aux écoles dans le cadre des Temps d'Animation Périscolaire

Proposition d'un forfait annuel pour les communes qui comprend :
- achat de nouveaux jeux (répertoriage et équipement) et temps de découverte de ces jeux
- sélection régulière de jeux, conseils et explication des règles auprès des animateurs(trices) des TAP
- état des lieux au retour, commande de pièces manquantes si nécessaire

150€/commune/an

QU'EST CE QUE LA COOP'AIRE DE JEUX ?

C'est une ludothèque associative implantée dans le Diois qui propose des animations jeu dans différents cadres d'accueil (publics ou privés, intérieur ou plein air ...) à un public large composé d'enfants comme d'adultes. Elle propose également du prêt de jeux et de livres aux structures comme aux particuliers. La ludothèque dispose d'environ 500 jeux d'auteurs et jeux fabriqués, auxquels s'ajoute une vingtaine de livres.

POURQUOI JOUER à des jeux de société ?

* Le jeu est vecteur de lien social et une grande source de plaisir. Se retrouver à plusieurs autour d'une table dans un univers fictif permet de révéler des traits de personnalité, des fonctionnements en groupe riches d'enseignements.
* Il est libre. Chacun est libre de participer ou d'observer, de se mettre en retrait. Nous pouvons nous enrichir d'une partie de jeu en restant simplement spectateur.
* De nombreux mécanismes caractérisent les jeux. Nous proposons des jeux de mémoire, d'adresse, de construction, d'observation, de rapidité, d'expression, de communication, de combinaison, de stratégie, d'imagination, d'ambiance, de créativité, de hasard, de bluff, sensoriels etc ... La plupart des jeux sont dotés de plusieurs mécanismes.
* Les jeux peuvent être compétitifs ou coopératifs, ou les deux à la fois. La Coop'aire de jeux se spécialise dans les jeux coopératifs où tous les joueurs gagnent ou perdent ensemble. Les actions des joueurs sont menées conjointement pour

atteindre un objectif commun.

Bienfaits du jeu coopératif :
La pratique de jeux coopératifs vise à développer des qualités et des compétences particulières :

Au niveau du comportement social :
- Socialisation, convivialité, enthousiasme, harmonie
- Expérience de groupe, développement de l'esprit d'équipe
- Capacité d'adaptation
- Education à la paix, à la tolérance
- Coopération, entraide, solidarité, interdépendance, partage, complémentarité
- Communication verbale et non-verbale, relation aux autres, concertation, expression
- Résolution de problèmes, de conflits, de situations injustes

Sur le plan physique :
- Divertissement, amusement, détente, plaisir, gaieté
- Capacité de perception et de réaction
- Adresse, capacité de coordination

Au niveau individuel :
- Maîtrise de soi, concentration, contrôle de son corps, de ses paroles, de ses pensées
- Autonomie, responsabilité, acceptation
- Découverte, curiosité, créativité, innovation, initiative, originalité, éveil, imagination, épanouissement
- Confiance, assurance, sécurité
- Spontanéité, improvisation

Contact :

COOP'AIRE DE JEUX
Maryline Wolf-Roy
04 75 21 73 69
contact@coopairedejeux.fr
www.coopairedejeux.fr

Signatures

CCD	**JOUBERT Valérie**	
ARNAYON	**BOIS Michel**	
AUCELON	**BOEYEART Joël**	
BARSAC	**GAUTIER François**	
BEAUMONT-en- DIOIS	**ALLEMAND Isabelle**	
BEAURIERES	**MOLINA Gabriella**	
BELLEGARDE EN DIOIS	**BAUDIN Pascal**	
BOULC	**TOURRENG Olivier**	
BRETTE	**REYNAUD Hervé**	
CHALANCON	**PLASSE Isabelle**	
CHAMALOC	**VARTANIAN Michel**	
CHARENS	**ALLEOUD Thierry**	
CHATILLON-en-DIOIS	**VANONI Eric**	
DIE	**BIZOUARD Isabelle**	
ESTABLET	**ANGIBAUD Pierre**	
GLANDAGE	**ORAND Marie-Claude**	
GUMIANE	**CHAUVIN Daniel**	
JONCHERES	**FONTAINE Yann**	

LA BATIE DES FONTS	CHEVROT Brigitte	
LA MOTTE CHALANCON	COMBEL Laurent	
LES PRES	DE GIORGIO Gérard	
LESCHES EN DIOIS	~~VINCENT~~ Martine JULIEN	
LUC-en-DIOIS	MELLET Jérôme	
LUS-la-CROIX HAUTE	BERNARD Laurent	
MARIGNAC	EYMARD Jean-Paul	
MENGLON	FAVIER Jean-Marc	
MISCON	GUILHOT Aline	
PENNES LE SEC	PEYROCHE Marielle	
PONET ST AUBAN	ROLLAND Daniel	
PONTAIX	VINAY Dominique	
POYOLS	JOUBERT Valérie	
PRADELLE	VINCENT Gaëlle	
ROCHEFOURCHAT	DE MARTIGNY Jean-Baptiste	
ROMEYER	GUIRONNET Anne-Line	
ROTTIER	BRACHET Jean-Pierre	
SAINT ANDEOL-en-QUINT	WOLF-ROY Maryline	
SAINT JULIEN-en-QUINT	TUZ Michel	

LA BATIE DES FONTS	CHEVROT Brigitte	
LA MOTTE CHALANCON	COMBEL Laurent	
LES PRES	DE GIORGIO Gérard	
LESCHES EN DIOIS	~~VINCENT~~ JULIEN Martine	
LUC-en-DIOIS	MELLET Jérôme	
LUS-la-CROIX HAUTE	BERNARD Laurent	
MARIGNAC	EYMARD Jean-Paul	
MENGLON	FAVIER Jean-Marc	
MISCON	GUILHOT Aline	pour la maire J. Marie BONPARD MB
PENNES LE SEC	PEYROCHE Marielle	
PONET ST AUBAN	ROLLAND Daniel	
PONTAIX	VINAY Dominique	
POYOLS	JOUBERT Valérie	
PRADELLE	VINCENT Gaëlle	
ROCHEFOURCHAT	DE MARTIGNY Jean-Baptiste	
ROMEYER	GUIRONNET Anne-Line	
ROTTIER	BRACHET Jean-Pierre	
SAINT ANDEOL-en-QUINT	WOLF-ROY Maryline	
SAINT JULIEN-en-QUINT	TUZ Michel	

SAINTE CROIX	MONGE Nadine	
ST DIZIER-en-DIOIS	DELAGE Robert	
ST NAZAIRE-le-DESERT	FERNANDEZ Daniel	
ST ROMAN	PELLINI Catherine	
VACHERES-en-QUINT	GUILLEMINOT Jacques	
VAL MARAVEL	MEYSSONIER Charles	
VALDROME	ARAMBURU Jean	
VOLVENT	BRES Charles	
SIVOS LAVAL D'AIX MONTMAUR SOLAURE EN DIOIS	BONNET Yves	Vice Président Allemand
SIVOS BARNAVE MONTLAUR RECOUBEAU	ROUIT Jean-Pierre	
REMUZAT	SALIN Olivier	

D.LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Données les écoles dans le Diois

Annexe 2 : Synthèse Charte éducative TAP/PEDT Pays Diois 2014-2019

Annexe 3 : détail des accueils périscolaires du mercredi

Annexe 4 : Prêt de malles de jeux par la coop'aire de jeux